

Communiqué de presse

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SUR INTERNET AU TRANSPORT SCOLAIRE

Inscriptions 100% en ligne, nouveau titre de transport, modalités de paiement... Les inscriptions et réinscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2023-2024 s'ouvrent à partir du 12 juin. (Au lieu du 7 juin précédemment annoncé)

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS SUR INTERNET

Les inscriptions et réinscriptions se feront uniquement par Internet via aleop.paysdelaloire.fr

Elles seront ouvertes à partir du 12 juin et jusqu'au 18 juillet 2023. Les familles auront accès à leur espace Aléop et pourront suivre les inscriptions de tous leurs enfants.

Attention, au-delà de cette date du 18 juillet, les inscriptions restent possibles sous réserve de places disponibles. Pour les inscriptions et réinscriptions hors délais non justifiées, une majoration de 30 € par enfant sera appliquée.

Pour une première inscription, les familles doivent obligatoirement créer un compte transport et se munir d'une photo d'identité numérisée de leur enfant.

Les transports scolaires dès la petite section

Tous les élèves peuvent emprunter les transports scolaires, de la maternelle à la terminale, sans limite d'âge. Les élèves de moins de 6 ans doivent être accompagnés et récupérés au point d'arrêt par un parent ou toute personne, de 11 ans ou plus, désignée par la famille. L'adulte qui accompagne l'enfant doit être présent au point d'arrêt 5 minutes avant l'horaire indiqué de passage du car, à la montée comme à la descente.

Un titre de transport connecté

Le titre de transport est une carte magnétique. Elle sera envoyée directement au domicile de la famille après la première inscription. Cette carte est à conserver d'une année sur l'autre et est valable 5 ans. Elle est rechargée à chaque réinscription. La carte est à valider à chaque montée dans le car. Durant le trajet, un agent de contrôle peut demander la présentation du titre.

Tarifs et modes de paiement

Les tarifs des transports scolaires

- 150 € / an / enfant
- Gratuité à partir du 3ème enfant pour le 3ème abonnement ou plus.
- 300 € pour les étudiants post-bac
- En cas de garde alternée, le tarif reste le même. Un abonnement permet d'assurer les 2 trajets.

Les modes de paiement

- Par prélèvement automatique, en trois fois sans frais et dans ce cas, l'usager doit renseigner son RIB lors de l'inscription de ses enfants.
- Par internet en 1 fois lors de l'inscription sur <u>aleop.paysdelaloire.fr</u>
- En espèces directement à Aléop 44 10 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
- Par chèque avec nom, prénom et numéro de dossier de l'enfant au dos du chèque à l'ordre du Trésor public à transmettre à Aléop - Antenne régionale de Loire Atlantique – 1 rue de La Loire, 44966 NANTES CEDEX 9.

Les documents à télécharger sur le site internet de la communauté de communes

- Autorisation parentale
- La plateforme, comment ça marche?
- Demande de création d'un point d'arrêt

C'EST BON À SAVOIR

- Les cartes de transport scolaire sont à conserver d'une année sur l'autre
- Pour les nouveaux élèves ou les changements de cycle (6ème / seconde) la distribution de gilets se fera à la rentrée via les établissements scolaires
- Inscriptions possibles uniquement à partir du 12 juin

LES DATES À RETENIR

- Jusqu'au 30 juin pour toute demande de création d'un point d'arrêt
- Du 12 juin au 18 juillet 2023 inscriptions et réinscriptions exclusivement sur internet <u>aleop.paysdelaloire.fr</u> Au-delà de cette date une majoration de 30€ par enfant sera appliquée (sauf si justificatifs)
- Fin août envoi par courrier des cartes de transport / mise en ligne des fiches horaires
- Lundi 4 septembre rentrée scolaire

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET <u>ALEOP.PAYSDELALOIRE.FR</u>